

Le Conseil départemental
aux côtés des collégiens

val
d'oise 
le département

TOUT SAVOIR
Resto'College
EN 8 ÉTAPES

DEMI-PENSIONNAIRES EN COLLEGES PUBLICS



valdoise.fr

Resi'College

DEMI-PENSIONNAIRES EN COLLEGES PUBLICS

Aujourd'hui, les collégiens désirant manger aux restaurants scolaires doivent disposer d'un tarif.

Le dispositif REST'O COLLEGE vous calcule le tarif de la demi-pension.

1 – QUI PEUT BENEFICIER DE REST'O COLLEGE ?

Rest'O Collège est ouvert à tous les futurs collégiens inscrits dans l'un des 111 collèges publics du Val d'Oise, en septembre 2019.

2 – COMMENT MON TARIF EST-IL CALCULE ?

Le principe du Quotient Familial (QF) de la CAF et la grille des tarifs ont été adoptés par délibération du Conseil départemental (n°2-06 en date du 27 avril 2015) :

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU REPAS
1	Inférieur ou égal à 300 €	1,20 €
2	Entre 301 et 500 €	1,75 €
3	Entre 501 et 750 €	2,60 €
4	Entre 751 et 1 000 €	3,40 €
5	Entre 1 001 et 1 250 €	4,25 €
6	Supérieur ou égal à 1 251 €	5,05 €

Différents cas se présentent, selon la composition de la famille et ses ressources : Allocataires CAF, Allocataires MSA (Mutualité Sociale Agricole), Non allocataires, Fonctionnaire International, ...

Certains tarifs ne se calculent pas mais nécessitent de remplir le formulaire :

- ▶ La famille a effectué son calcul, elle est au tarif maximum et ne souhaite pas transmettre les informations : tarif de 5,05 €
- ▶ Les familles dont la situation ne permet pas le calcul voté (demandeur d'asile, ...) le tarif est fixé à 3,40 € sur justificatifs de prise en charge par un organisme d'état...

Le tarif ASE (Aide Sociale à l'Enfance) ne nécessite aucun calcul, ni formulaire. Leur tarif est fixé à 3,40 €, sur présentation du courrier ASE fourni par le Département et exigible à l'inscription à la demi-pension auprès des collèges.

3 – COMMENT OBTENIR MON TARIF ?

PAR INTERNET :

I. PREPARER SON DOSSIER

Se renseigner sur les documents à fournir* si besoin et les scanner, les télécharger ou les photographier via un smartphone.

II. SE CONNECTER à son compte en ligne ou CREER son compte en ligne sur le site www.valdoise.fr (rubrique rest'o collège) ou www.moncollegevaldoise.fr (à compter de la rentrée scolaire 2019).

III. RENSEIGNER le formulaire en ligne et rattacher les pièces nécessaires.

IV. CLIQUER sur « Je termine ».

V. Dès validation par les services du Département, RECEPTION DE LA NOTIFICATION DE TARIF sur sa **boite mail**.

PAR DOSSIER PAPIER :

I. PREPARER SON DOSSIER

Se renseigner sur les documents à fournir* si besoin et en faire une copie.

II. ALLER sur le site www.valdoise.fr (rubrique rest'o collège) ou www.moncollegevaldoise.fr (à compter de la rentrée scolaire 2019).

III. IMPRIMER le formulaire papier.

IV. RENSEIGNER le formulaire et agraffer la copie des documents demandés si besoin.

V. ENVOYER son dossier au Département ou le DEPOSER au collège qui le transmettra au Département.

VI. Dès validation par les services du Département, RECEPTION DE LA NOTIFICATION DE TARIF sur sa **boite mail**.

*Sur le site www.valdoise.fr ou www.moncollegevaldoise.fr vous trouverez la liste des documents à fournir, nécessaires au calcul de votre tarif selon votre situation.

Vous trouverez également le règlement départemental de la restauration scolaire fixant les conditions d'accès à la demi-pension.

4 – QUELLE EST LA PERIODE DE MA DEMANDE DE CALCUL ?

Pour l'année scolaire 2019/2020, le site sera ouvert **en continu** du 3 juin 2019 au 23 avril 2020.

Pour les dossiers papiers, téléchargeables sur le site www.valdoise.fr ou www.moncollegevaldoise.fr, ils sont à retourner au Département ou au collège qui les fera parvenir au Département.

Attention, selon la date de dépôt de la demande, le calcul sera applicable par trimestre scolaire. Ce planning ci-dessous sera consultable sur le site www.valdoise.fr ou www.moncollegevaldoise.fr.

PLANNING DE CALCUL RESTO COLLEGE 2019/2020 :

Si la demande de calcul est déposée au Département :

Par Internet et mail : du 3 juin 2019 au 10 novembre 2019

Par Papier : du 3 juin 2019 au 9 novembre 2019 (Retour par voie postale, le cachet de la poste faisant foi)

Le tarif sera applicable sur les factures du premier, deuxième et troisième trimestres scolaires.

Si la demande de calcul est déposée au Département :

Par Internet et mail : du 11 novembre 2019 au 27 février 2020

Par Papier : du 10 novembre 2019 au 27 février 2020 (Retour par voie postale, le cachet de la poste faisant foi)

Le tarif sera applicable sur les factures du deuxième et troisième trimestres scolaires.

7 - ET LA FACTURE ?

Les factures (avis aux familles) sont établies trimestriellement par les collèges.
Toute réclamation sur les factures se fait auprès des collèges.

8 - COMMENT OBTENIR UNE INFORMATION SUR REST'O COLLEGE ?

- ▶ Sur le site www.valdoise.fr ou www.moncollegevaldoise.fr,
- ▶ Par courriel sur restocollege@valdoise.fr,
- ▶ Par courrier à l'adresse suivante :

Rest'O collège 2019/2020
Direction de l'Éducation et des Collèges
Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

- ▶ Par téléphone : une plateforme téléphonique sera ouverte, du lundi au jeudi, de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (hors jours fériés), au numéro azur 0 810 30 05 10 (prix d'un appel local).

VRAI-FAUX

1. La réception de ma notification de tarif vaut inscription à la demi-pension

FAUX. le calcul du tarif est géré par le Département qui délivre une notification à la famille, valable auprès des 111 collèges du Département. Cette notification doit alors être présentée au collège pour inscription.

2. Je veux établir un seul dossier pour le calcul du tarif de mes deux enfants collégiens fréquentant deux collèges différents, est-ce possible ?

VRAI. quel que soit le nombre de collégiens et quel que soit le collège concerné (dans la limite du Val d'Oise), je n'ai qu'un seul dossier à faire de demande de tarif. Le tarif étant calculé selon la situation et les ressources de la famille.

3. Mon QF CAF a changé en cours d'année, on m'a dit que je pouvais demander à recalculer mon tarif ?

FAUX. le tarif une fois calculé et notifié par le Département vaut pour l'année scolaire ou sur le ou les trimestres scolaires concernés selon la date de dépôt de la demande. Le recalcul n'est possible qu'en cas de changement de situation familiale exceptionnelle (décès, séparation de fait ou de droit, divorce). La famille devra alors fournir la notification initiale et les documents justifiant de ce changement de situation. Le tarif sera alors recalculé, validé et applicable selon le planning consultable sur le site www.valdoise.fr ou www.moncollegevaldoise.fr.

UNE QUESTION ?

BESOIN D'AIDE ?

Vous pouvez obtenir toutes les informations utiles
selon le moyen de votre choix :



N°Azur 0 810 30 05 10

PRIX APPEL LOCAL

du lundi au jeudi de juin à fin septembre
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Fermé le vendredi

Retrouvez tous nos horaires sur valdoise.fr pour
l'année scolaire 2019/2020



www.valdoise.fr



e-mail : restocollege@valdoise.fr

Les demandes de calcul Rest'O collège : du 3 juin 2019 au 23 avril 2020

Application du tarif notifié sur facture trimestrielle selon le planning de calcul ci-dessous :

Période 1 - Date de dépôt de la demande de calcul au Département :

Internet et mail : du 3 juin 2019 au 10 novembre 2019

Papier : du 3 juin 2019 au 9 novembre 2019 (retour par voie postale le cachet de la poste
faisant foi)

Application du tarif notifié sur les factures du 1er, 2ème et 3ème trimestres scolaires.

Période 2 - Date de dépôt de la demande de calcul au Département :

Internet et mail : du 11 novembre 2019 au 27 février 2020

Papier : du 10 novembre 2019 au 27 février 2020 (retour par voie postale le cachet de la poste
faisant foi)

Application du tarif notifié sur les factures du 2ème et 3ème trimestres scolaires.

Période 3 - Date de dépôt de la demande de calcul au Département :

Internet, mail et papier (retour par voie postale le cachet de la poste faisant foi) : du 28 février
2020 au 23 avril 2020

Application du tarif notifié sur la facture du 3ème trimestre scolaire.

Fin des notifications le 30 avril 2020, coupure de la ligne téléphonique le 30 avril 2020,
coupure de la ligne téléphonique durant le mois de mai.

Res'College

Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

tél. : 01 34 25 30 30
fax : 01 34 25 33 00
communication@valdoise.fr
www.valdoise.fr

val
d'oise 
le département